

MGR RINO FISICHELLA

J'ai rencontré Paul VI

Sa sainteté par la voix des témoins

Traduit de l'italien par Cathy Brenti

EdB

INTRODUCTION

« Paul VI a vraiment su “rendre à Dieu ce qui est à Dieu” en consacrant toute sa vie à “l’engagement sacré, solennel et très grave de continuer dans le temps et d’étendre sur la terre la mission du Christ”, en aimant l’Église et en la guidant pour qu’elle soit “en même temps mère aimante de tous les hommes et dispensatrice du salut”. » C’est en ces termes que le pape François, le 19 octobre 2014, concluait son homélie pour la béatification de Paul VI. La liturgie était célébrée à l’issue du Synode des Évêques que le Pape bienheureux – avec grande prévoyance – avait institué à la suite du concile Vatican II, pour manifester clairement l’enseignement conciliaire de l’épiscopat réuni *cum Petro et sub Petro* sur la collégialité. Le Synode, de par sa nature même, indique un chemin à parcourir ensemble. C’est dans le même sens que Paul VI avait pensé sa propre mission de successeur de Pierre. Les voyages apostoliques qui ont marqué son pontificat ont tous généré un authentique désir de nouveauté et suscité beaucoup d’enthousiasme. L’Église du Christ entamait un parcours à la recherche de l’humanité pour partager et communiquer la joie de l’Évangile.

Le discours historique qu’il a prononcé aux Nations Unies le 4 octobre 1965, à certains égards, devient un modèle de cette tension missionnaire : « Vous avez devant vous un homme comme vous ; il est votre frère et, parmi vous, représentants d’États souverains, l’un des plus petits, revêtu lui aussi, si vous voulez bien le considérer comme

tel, d'une minuscule souveraineté temporelle – presque symbolique – suffisante pour être libre d'exercer sa mission spirituelle, et d'assurer à tous ceux qui traitent avec lui, qu'il est indépendant de toute souveraineté de ce monde. Il n'a aucun pouvoir temporel, ni aucune ambition de rivaliser avec vous ; Nous n'avons en fait rien à demander, aucune question à soulever ; si jamais Nous avons à exprimer un désir et à demander une permission, ce serait de pouvoir vous servir dans ce qu'il Nous est donné de faire, avec détachement, humilité et amour [...]. Vous savez qui Nous sommes ; et, quelle que soit votre opinion sur le Pontife de Rome, vous connaissez Notre mission ; Nous sommes porteurs d'un message pour toute l'humanité [...]. Nous sommes comme le messenger qui, après un long voyage, arrive pour remettre la missive qui lui a été confiée [...]. Nous sommes en route depuis longtemps, et nous apportons avec Nous une longue histoire ; Nous célébrons ici l'épilogue d'un pèlerinage difficile à la poursuite d'une rencontre avec le monde entier, depuis qu'il nous a été commandé : *“Allez et portez la bonne nouvelle à toutes les nations”*. » Paroles lourdes de sens, qui résonnent encore car elles sont pleines d'actualité ; la proclamation de l'Évangile aujourd'hui ne permet ni que l'on y sursoie, ni que les hommes y mettent des limites.

Le nom et la personne de Paul VI, nous le savons, sont fortement liés au concile Vatican II. Il est vrai que cet événement – qui a marqué l'histoire de l'Église au XX^e siècle – était une intuition prophétique de Jean XXIII. Il est tout aussi vrai cependant que, pour mener le Concile à son terme et faire entrer l'Église dans les premières étapes de la mise en œuvre de ce magistère, il fallait une personnalité comme celle du pape Montini. Il était, à cette époque, celui qui – plus que tout autre – allait pouvoir mettre en œuvre ce projet si exigeant et décisif que Vatican II requerrait

pour le renouveau de l'Église. Son existence tout au long de son pontificat fut caractérisée par toute cette dimension du renouveau de l'Église, tel qu'indiqué par le Concile. En ce sens, on comprend pourquoi la béatification et la canonisation du pape Montini ont eu lieu au cours d'une Assemblée synodale. Le pape François, dans son homélie pour la béatification, a voulu saisir cet aspect en reprenant les mots mêmes du saint Pape : « En ce jour me reviennent à l'esprit ses paroles, par lesquelles il a institué le Synode des Évêques : “En observant attentivement les signes des temps, nous nous efforçons d'adapter les orientations et les méthodes [...] aux besoins croissants de notre époque et à l'évolution de la société¹” . »

Ces pages ne sont pas une biographie de Paul VI. Au cours des dernières décennies, des spécialistes se sont longuement penchés sur sa personnalité et son pontificat. Les nombreuses études présentant son enseignement comme archevêque de Milan, puis comme Pape, n'ont pas manqué. Ces pages décrivent plutôt les fruits de ses causes de béatification et de canonisation.

Tout le monde ne connaît pas le chemin qu'il faut emprunter pour en arriver là. Quand un croyant montre dans sa vie des qualités de sainteté – qui s'expriment dans la manière héroïque dont il vit l'Évangile –, quelques années après sa mort, on peut commencer à instruire la cause de reconnaissance de sa sainteté. C'est un vrai procès, composé de juges et de témoins, au cours duquel on essaie d'étudier l'exercice héroïque des vertus chrétiennes de ce croyant tout au long de sa vie. La première étape se déroule généralement dans le diocèse où le candidat est mort. Un expert – qu'on appelle le postulateur – demande à l'évêque diocésain compétent d'ouvrir le processus, pour pouvoir

1. Lettre apostolique *Motu proprio Apostolica sollicitudo*.

recueillir les actes, le matériel nécessaire à la mise en œuvre et au développement cohérent de la cause. Une fois ces phases achevées, la cause arrive à la Congrégation pour la Cause des Saints au Vatican. C'est là que les documents de la procédure sont traités et, s'il n'y a pas d'obstacle, le postulateur est suivi par un rapporteur qui a pour tâche de rédiger la *Positio*. La *Positio* n'est rien d'autre que la rédaction synthétique de la cause, d'où ressortent les données fondamentales de la biographie du candidat, notamment sur la manière dont il a vécu les trois vertus théologiques – la foi, l'espérance, la charité – et les quatre vertus cardinales – la prudence, la force, la tempérance et la justice. Au cours de cette phase, on réunit aussi les témoignages positifs et négatifs recueillis lors du procès diocésain ainsi que toute documentation objective nécessaire pour confirmer les thèses du procès. La *Positio* est ensuite soumise à des historiens, puis à l'analyse de neuf consultants théologiques chargés d'évaluer le développement cohérent de la cause et la mise en œuvre objective des vertus vécues par le Serviteur de Dieu. Une fois cette phase terminée, si les consultants parviennent à la conclusion positive de la validité de la cause, la *Positio* est transmise, avec les votes des consultants théologiques, à l'instance suprême de la Congrégation.

La session ordinaire des cardinaux et des évêques de la Congrégation est appelée à mener l'instruction finale sur la cause. On choisit parmi ces « juges » un *ponente*² chargé de présenter une synthèse de la cause aux membres de la Congrégation, chacun étant ensuite appelé à s'exprimer par vote. Ce vote, qui clôt la session, est présenté au Pape par le Préfet de la Congrégation qui lui demande de procéder, s'il le juge opportun, à la reconnaissance des vertus. Le Serviteur de Dieu est alors proclamé Vénérable.

2. N.D.T. : rapporteur.

Pour procéder à la béatification, il faut la présence d'au moins un miracle. On doit alors entamer un deuxième processus. Là aussi, on doit recueillir toutes les preuves objectives, surtout d'ordre médical et expérimental, pour vérifier que l'on est bien en présence d'un fait scientifiquement inexplicable. C'est un parcours complexe. En plus des preuves testimoniales, des spécialistes sont mandatés pour vérifier directement la guérison sur la personne prétendument guérie. Ces médecins sont appelés experts *ab inspectione*. Tout le dossier médical – accompagné du vote positif des experts – est transmis à la Congrégation pour la Cause des Saints qui, en premier lieu, le soumet à la Commission Médicale de la Congrégation, normalement formée de sept spécialistes, qui analysent le cas. À la fin, ils sont appelés à exprimer leur vote sur quatre questions : le diagnostic de la maladie, le pronostic, la thérapie et, enfin, l'attestation des modalités de guérison. En particulier, pour ce qui est de cette dernière question, les spécialistes médicaux doivent attester si la guérison a une explication scientifique ou si actuellement la science n'a aucune réponse. Si le vote est positif, on poursuit l'instruction avec l'audition des témoins, qui doivent attester que le miracle est arrivé grâce à l'intercession exclusive du Vénérable. Cette phase est soumise au jugement des consultants théologiques. Si ce vote aussi est positif, toute la cause est à nouveau soumise à la session ordinaire des cardinaux et évêques membres de la Congrégation. Un rapporteur – normalement le même qui a exposé la cause sur les vertus, mais pas nécessairement – est choisi pour exposer la dynamique du miracle. À la fin, le préfet de la Congrégation demande aux cardinaux et aux évêques de s'exprimer par un vote. Après discussion collégiale, le vote est présenté au Pape afin qu'il puisse déclarer la béatification.

Pour la canonisation, le processus est le même, mais on ne procédera qu'à l'analyse d'un autre miracle obtenu par l'intercession du bienheureux. La différence entre une personne béatifiée et une personne déclarée sainte se détermine par le culte que l'Église autorisera. Alors que pour la première, le culte du nouveau bienheureux est concédé à l'Église locale, avec la canonisation, la sentence est définitive et le culte est étendu à toute l'Église.

Ce bref *excursus* était nécessaire pour comprendre les pages qui vont suivre. J'ai été choisi comme postulateur de la cause de Paul VI et cela a été pour moi un vrai moment de grâce. Paul VI avait été le Pape de ma jeunesse, de ma préparation au sacerdoce et des premières années de ma vie sacerdotale dans la paroisse des Saints-Protomartyrs-Romains, dans mon diocèse de Rome. J'avais participé à plusieurs audiences publiques accordées par Paul VI à différentes occasions. La première fois que je l'avais rencontré personnellement, cependant, c'était pendant le Synode sur l'évangélisation. J'avais été appelé comme simple assistant aux travaux synodaux et à la fin, comme à son habitude, le Pape a salué personnellement tous les évêques et collaborateurs. Quand arriva mon tour, je m'agenouillai devant lui. Ses yeux plongèrent dans les miens. Ses mots d'appréciation et de reconnaissance restent vivants dans ma mémoire. Une fois ordonné diacre, je fus appelé au moins trois fois par le maître des cérémonies pontificales de l'époque, Mgr Virgilio Noé, pour effectuer le service diaconal à la messe du Pape. La dernière était quelques semaines avant mon ordination sacerdotale en mars 1976. C'est un Paul VI fatigué et harassé qui célébra la Sainte Eucharistie. À la fin de la célébration, Mgr Noé dit au Pape que j'allais être ordonné prêtre quelques jours plus tard. Le visage fatigué du Pape s'éclaircit immédiatement. Il s'ouvrit sur un sourire paternel, sincère et cordial, et Paul VI s'exclama : « Quelle bonne nouvelle ! » Puis il

étendit sa main sur ma tête et en me bénissant dit : « *Sit odor vitae tuae delectamentum Ecclesiae Christi*, Que l'odeur de votre vie fasse les délices de l'Église de Jésus-Christ³ ! » Il me donnait, avec cette expression des Pères de l'Église, un programme de vie exigeant.

Le 7 août 1978, tôt le matin, tandis qu'avec les garçons de la paroisse, nous achevions un camp à Ollomont dans les montagnes du Val d'Aoste, Fabio arriva, à bout de souffle. De retour du village, il nous apportait l'annonce de la mort de Paul VI la veille au soir. Je me sentis perdu à cette nouvelle inattendue. Le Pape de ma jeunesse était mort.

L'attribution de la cause a été une belle occasion pour mieux connaître Paul VI. J'ai pu le rencontrer à travers les témoignages de ceux qui avaient vécu en relation étroite avec lui. Ce dont ils témoignent concerne des moments de la vie quotidienne, qui souvent échappent quand il s'agit de grandes personnalités, mais qui déterminent de manière contraignante le jugement sur sa sainteté. J'ai eu la chance de connaître cette partie de l'existence personnelle du pape Montini qui normalement n'est pas du domaine public. Ce qui m'a permis de connaître son âme avec davantage de profondeur et de toucher du doigt sa personnalité authentique. Les pages qui suivent se sont inspirées de ce processus. J'espère qu'elles pourront aider de nombreux lecteurs à mieux comprendre la sainteté d'un Pape qui a marqué l'histoire du XX^e siècle.

3. Cf. ABBÉ BOISSONNET, *Dictionnaire des cérémonies et des rites sacrés*, 1847.

UNE PERSONNE SEULE

Paul VI avait été élu 262^e successeur de Pierre le 21 juin 1963. Son prédécesseur, Jean XXIII, avait convoqué le XXI^e Concile Œcuménique de l'histoire de l'Église, qui fut ouvert en grande pompe dans la basilique Saint-Pierre le 11 octobre 1962. L'intuition qui avait poussé Jean XXIII fut interrompue par sa mort le 3 juin 1963, après seulement la première session du Concile. Il fallait un nouveau souffle prophétique pour poursuivre l'événement et mener avec grande clairvoyance le processus de renouveau que Vatican II s'appropriait à mettre en œuvre. Le cardinal Giovanni Battista Montini était celui qui correspondait le mieux à ce dessein. Sa personnalité et sa vie avaient été caractérisées par une note très spéciale : en toutes choses, il voyait l'appel décisif à suivre le Seigneur avec radicalité, sans demi-mesure. Cette caractéristique faisait écho à l'appel qui s'était fait sentir haut et clair en 1915. En réponse, il entra au Séminaire de Brescia quelques années plus tard, pour entamer son parcours vers le sacerdoce.

Il suffit de lire plusieurs pages de ses écrits pour saisir à quel point sa vie, surtout dans les années décisives de son pontificat, se déroule à l'ombre de ce premier appel à suivre le Seigneur. Pour cette raison, il fut toujours fidèle et courageux, capable de faire des choix difficiles et

souvent impopulaires, pour rester fermement ancré dans sa vocation sacerdotale. Paul VI connaissait bien la culture de l'époque grâce à la préparation sérieuse qu'il avait suivie à l'école de maîtres et amis comme Jacques Maritain et Étienne Gilson. Il ne suivait pas naïvement les différentes théories qui se sont succédé à l'époque, créant pas mal de problèmes à des générations entières qui restaient dans l'illusion et étaient écrasées par le poids de l'idéologie. Au contraire, Paul VI avait un esprit critique vif, et ce, parce qu'il était soutenu par la force de la foi qui pénètre dans la raison en lui donnant la profondeur nécessaire et par une solide formation théologique et philosophique, très rare à l'époque. Son désir de connaître, étudier et entrer dans les différents plis du mystère pour le communiquer dans toute son originalité était ce qui caractérisait son action pastorale et son engagement intellectuel.

Il fut certainement un homme seul. Cela devint évident devant les choix fondamentaux qui ne sont que l'apanage du successeur de Pierre, sans pouvoir en déléguer aucun. Un texte resté longtemps inédit est symptomatique pour entrer dans sa spiritualité et saisir ses pensées au lendemain de son élection au Siège Pontifical :

« Je dois être conscient de la position et de la fonction qui sont désormais les miennes, qui me caractérisent, et me rendent inéluctablement responsable devant Dieu, l'Église et l'humanité. Cette position est unique. C'est-à-dire qu'elle me place dans une extrême solitude. Elle était déjà grande, elle est maintenant totale et terrible. Ça donne le vertige. Comme une statue sur une flèche, ou plutôt une personne vivante, voilà ce que je suis. Rien ni personne n'est proche de moi. Je dois rester seul, faire tout seul, converser avec moi-même, délibérer et penser dans le for intime de ma conscience. Si la vie en communauté peut être une pénitence, celle-là ne l'est pas moins. Jésus lui-même